

PETIT DEJEUNER A LA MAISON DU BARREAU

SOCIETES PUBLIQUES LOCALES, PARTENARIATS PUBLICS-PRIVES INSTITUTIONNELS

DU NEUF DANS LA BOITE A OUTILS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vendredi 02 avril 2010 de 8h30 à 10h 30 – PARIS

Les animateurs :

- ➔ **Jean Marc PEYRICAL**, Président de l'APASP et Avocat
- ➔ **Maxime PETER**, ancien Directeur Général de la fédération des Epl (Sem)
- ➔ **Catherine DESBONNET** ancienne Directrice juridique de la fédération des Epl (Sem) et responsable de la structure Catherine Proust-Conseils (CPC)

Si vous vous posez des questions sur :

- ➔ Les sociétés publiques locales d'aménagement (Spl)
- ➔ La proposition de loi qui ne limiterait pas les Spl aux seules opérations d'aménagement
- ➔ Le mécanisme des partenariats publics-privés institutionnels (PPPI)
- ➔ Les outils actuels ou en cours de création au service des Collectivités territoriales

.....

Si vous souhaitez bénéficier

- ➔ D'éclairages apportés par des spécialistes

Inscrivez-vous au petit déjeuner de l'APASP qui se tiendra le vendredi 2 avril 2010 de 8 h 30 à 10 h 30 à la

**Maison du Barreau de l'Ordre des Avocats
2, rue de Harlay – 75001 PARIS**

INFORMATIONS PRATIQUES

- ➔ Tarif : 80 €/participant
- ➔ En même temps que votre inscription, vous pouvez également nous adresser vos questions.
- ➔ Le nombre de participants ne peut excéder 20 personnes
- ➔ A noter que la formule du petit déjeuner nécessite la ponctualité des participants
- ➔ APASP - Tél 01 42 80 93 93 Fax 01 42 80 17 67 – E-mail apasp@apasp.com

DU NEUF DANS LA BOITE A OUTILS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Vendredi 02 avril 2010 de 8h30 à 10h 30 –

Maison du Barreau de l'Ordre des Avocats

PARIS

BULLETIN D'INSCRIPTION

à faxer au 01 42 80 17 67 ou par courrier APASP 103 rue La Fayette 75481 Paris cedex 10

Nom Prénom
Fonction.....
Collectivité/Etablissement.....
Adresse.....
.....
Code postal:.....Ville :.....
Tél.....Fax*.....
Email*.....

* renseignements indispensables

Tarif

↳ 80 € x = €

Vous prie de trouver ci-joint son règlement par.....

Date - Signature et cachet obligatoires

Ce bulletin d'inscription vaut bon de commande

Une confirmation par E-mail vous sera adressée sous 48 h.

Pour toute annulation 48 h avant la date, les frais de participation resteront dus dans leur totalité

L'APASP se réserve le droit de reporter la réunion si le nombre des participants s'avère insuffisant et en cas de circonstances indépendantes de sa volonté.



Question du participant au petit déjeuner du 02 avril 2010

Nom Prénom

Question :